

## Yannick L'Horty, créateur d'emplois

note [hussonet](#) n°69, 26 janvier 2014

Dans un article du *Parisien* du 21 janvier 2014 reproduit ci-dessous, Yannick L'Horty, Professeur à l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée et « économiste spécialisé dans les questions d'emploi » annonce que le nombre d'emplois qui pourraient être créés grâce à une baisse de « charges sociales » de 30 milliards d'euros se situerait « quelque part entre 750 000 et 1,5 million ». La fourchette est un peu large (du simple au double) mais c'est au moins aussi bien que le million fièrement annoncé par le Medef.



Ce type de déclaration est déontologiquement assez scandaleuse. Il n'est pas vrai que « toutes les évaluations faites en France et à l'étranger » démontrent que les baisses de « charges » créent de l'emploi. C'est au contraire une question qui a suscité de longues controverses depuis au moins vingt ans et sur lequel s'est établi un consensus artificiel construit administrativement<sup>1</sup>.

Il faut accepter d'entrer dans le règne de l'à-peu-près et du n'importe quoi. Par exemple, L'Horty prétend que les politiques de réduction des « charges » ont permis de créer ou de sauvegarder environ 600 000 emplois, pour des allègements de cotisations qui se montent aujourd'hui à 25 milliards d'euros. Si cela est vrai, une règle de trois conduirait à dire qu'avec 30 milliards on devrait créer 720 000 emplois et non pas, par exemple les 1 125 000 annoncés en prenant le milieu de la fourchette annoncée par L'Horty. D'où vient cette gonflette ?

Les études évoquées établissent une liaison entre coût du travail et emploi. Le paramètre-clé est donc l'élasticité de l'emploi au coût du travail qui dit de combien (en %) va augmenter l'emploi pour une baisse du coût du travail de 1 %. D'où ce nouveau calcul de coin de table : la suppression des cotisations patronales famille fait baisser d'environ 5 % le coût du travail. Cela créerait - selon L'Horty - entre 750 et 1500 milliers d'emplois, soit une augmentation de 4,4 % à 9,4 % pour 16 millions d'emplois du secteur privé. L'élasticité implicite se trouve donc « quelque part » entre 0,9 et 1,9. Tous les records sont battus, puisque le consensus s'est difficilement construit sur une valeur de 0,7 et que la dernière étude de L'Horty sur la question culmine à 0,516.

En réalité, les conclusions des études ne sont en rien convergentes et il suffit pour s'en convaincre de répertorier les résultats produits depuis plusieurs années par L'Horty, seul ou en collaboration.

**2000.** L'Horty<sup>2</sup> trouve qu'une augmentation du Smic équivalant à 5 milliards d'euros de 2010 conduit à la destruction de 340 000 emplois<sup>3</sup>.

**2004.** Une étude co-signée par L'Horty<sup>4</sup> conclut à un impact de 80 000 emplois créés : il a donc été divisé par 4 par rapport à la précédente étude.

**2009.** Le Centre d'Etudes de l'Emploi publie un rapport<sup>5</sup>, auquel participe L'Horty, qui conclut que « la réforme Fillon n'a pas eu d'effet clair sur l'emploi agrégé ». La même année, trois des coauteurs de ce rapport publient un article<sup>6</sup> dans la revue de l'Insee. A partir d'une méthode différente, ils

<sup>1</sup> voir ce bref résumé : « [Allègements de cotisations sociales et emploi](#) », note [hussonet](#) n°43, 21 juin 2012.

<sup>2</sup> Yannick L'Horty, « [Quand les hausses du Smic réduisent le coût du travail](#) », *Revue économique*, mai 2000.

<sup>3</sup> Ce calibrage de diverses études a été effectué en 2012. Voir : Bunel M., Emond C., L'Horty Y., « [Evaluer les réformes](#) des exonérations générales de cotisations sociales », *Revue de l'OFCE* n°126, 2012.

<sup>4</sup> Gafsi I., L'Horty Y., Mihoubi F., « [Allègement du coût du travail et emploi peu qualifié : une réévaluation](#) », *document de recherche* n°04-03R, Université d'Evry, 2004.,

<sup>5</sup> Bunel M., Duhautois R., Gilles F., Kwok P., L'Horty Y., Pauchet M., Perraudin C., « [Une évaluation des effets](#) des baisses de cotisations sociales sur les bas salaires dans le cadre de la réforme Fillon de 2003 », *Document de travail du Centre d'Etudes de l'Emploi* n°55, 2009.

<sup>6</sup> Bunel M., Gilles F., L'Horty Y., « [Les effets des allègements de cotisations sociales sur l'emploi et les salaires](#). Une évaluation de la réforme de 2003 », *Economie et Statistique* n°429-430, 2009.

concluent que « la réforme de 2003 a permis d'accroître légèrement l'emploi dans les entreprises restées à 39 heures mais elle a conduit à l'effet inverse pour les entreprises à 35 heures. Au total, son effet sur l'emploi total s'avère ambigu. »

**2011.** Bunel et L'Horty<sup>7</sup> proposent une évaluation des aides publiques aux hôtels, cafés et restaurants. Conclusion : « l'effet estimé est de l'ordre de 7 000 emplois par an soit un coût par emploi créé très élevé, de plus de 86 000 euros. » Les données fournies par l'étude permettent de calculer que l'élasticité implicite est de 0,076.

**2012.** Bunel, Emond, L'Horty<sup>8</sup> proposent une nouvelle évaluation. Mais, loin de conclure à un effet « peu clair » ou « ambigu », l'étude trouve cette fois-ci que la suppression de l'ensemble des exonérations générales de cotisations sociales conduirait à des destructions d'emplois « comprises entre 500 000 et 610 000 ». La question qui se pose est de savoir comment les mêmes auteurs qui trouvaient une élasticité très faible pour les hôtels, restaurants et cafés peuvent ensuite appliquer une élasticité près de sept fois plus élevée (0,516) à l'ensemble de l'économie ? La réponse se trouve peut-être dans cette particularité relativement inédite de l'étude : elle a été commanditée, et donc financée, par plusieurs fédérations professionnelles<sup>9</sup> regroupant, selon les auteurs eux-mêmes des secteurs « à forte intensité de main-d'oeuvre opérationnelle ». Mais, ajoutent-ils, « ce document n'engage que ses auteurs et ne représente pas la position de ces fédérations ».

Les déclarations péremptoires de Yannick L'Horty au *Parisien* renvoient donc à des études fluctuantes, fragiles et contradictoires, qui ne reposent sur aucune logique économique identifiable et ne se posent pas la question de savoir comment les « baisses de charges » seraient financées. Et la dernière à laquelle il a contribué ne fait pas exception<sup>10</sup>.

---

<sup>7</sup> Bunel M., L'Horty Y., « [Les effets des aides publiques aux Hôtels Cafés Restaurants](#) et leurs interactions. Une évaluation sur micro-données d'entreprises », *rapport de recherche du TEPP* n°2011-10,

<sup>8</sup> Bunel M., Emond C., L'Horty Y., « [Evaluer les réformes des exonérations générales](#) de cotisations sociales », *Revue de l'OFCE* n°126, 2012.

<sup>9</sup> La FEP (Fédération des entreprises de propriété et services associés), le CLIMO (Comité de liaison des industries de main-d'oeuvre), l'USP (Union des entreprises de sécurité privée), le PRISME (Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi), le SOP (Syndicat général des organismes privés sanitaires et sociaux à but non lucratif), le SDD (Syndicat de la distribution directe) et le SAMERA (Syndicat des auxiliaires de la manutention et de l'entretien pour le rail et pour l'air).

<sup>10</sup> Pour une critique plus détaillée, voir Sterdyniak H., « [Commentaire de l'article](#) de Mathieu Bunel, Céline Emond et Yannick L'Horty », *Revue de l'OFCE* n°126, 2012.



## Entre 750 000 et 1,5 million d'emplois peuvent être créés

Yannick L'Horty\*, *Le Parisien*, 21 janvier 2014

*Economiste spécialisé dans les questions d'emploi, Yannick L'Horty est l'auteur de nombreuses études sur l'impact sur le chômage des politiques de baisse de cotisations sociales.*

Est-ce qu'une baisse des charges sociales peut créer de l'emploi ?

Oui, toutes les évaluations faites en France et à l'étranger le démontrent. Depuis les années 1990, les gouvernements français ont lancé des politiques de réduction de charges sociales. Elles ont permis de créer ou de sauvegarder environ 600000 emplois. Les allègements de cotisations se montent aujourd'hui à 25 Mds€. Il faut donc entre 20000 et 40000 € par an de baisse de charges pour créer ou sauvegarder un emploi.

C'est beaucoup...

Oui, c'est beaucoup. A titre de comparaison, un emploi au smic coûte autour de 25000 € par an.

Pour l'Etat, cela coûte donc aussi cher d'alléger les charges que de créer un emploi en recrutant...

D'un point de vue strictement comptable, à court terme, l'impact d'un emploi aidé peut paraître plus favorable que des exonérations. Mais on ne parle pas du même type d'emploi, ni du même public. A vrai dire, la bonne réponse contre le chômage, c'est de faire feu de tout bois. Il faut des emplois aidés pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Mais il est aussi nécessaire d'aider la création d'emplois dans le secteur marchand.

Combien d'emplois pourraient être créés grâce à une baisse de charges sociales de 30 Mds€ ?

On doit être quelque part entre 750000 et 1,5 million d'emplois créés ou sauvegardés. C'est une fourchette large car le chiffre est réalisé sans prendre en compte les effets négatifs de la mesure. Je considère ici, dans ce calcul, que les 30 Mds€ « tombent du ciel ». En réalité, l'impact dépendra d'un grand nombre de facteurs : contreparties réclamées aux employeurs, ciblage du dispositif ou encore manière de financer le manque à gagner pour les comptes publics. Par exemple, un report de cet allègement sur la TVA ou la CSG nuirait moins à l'emploi que des économies de dépenses sèches. Ces dernières détruisent de l'emploi public. Ce qui jouera aussi beaucoup, c'est le ciblage.

Pourquoi ?

Les exonérations créent d'autant plus d'emplois qu'elles sont concentrées autour du smic. Plus on cible les baisses de charges aux alentours du salaire minimum, plus cela a un impact fort sur le coût du travail.

Y a-t-il des effets pervers à ce ciblage ?

Lorsque les exonérations sont trop concentrées, on voit apparaître des « trappes à bas salaires ». Les employeurs ne sont pas incités à augmenter leurs salariés car, dès que la rémunération augmente un peu, l'entreprise perd beaucoup d'exonérations. Le ciblage crée donc des emplois mais limite l'évolution salariale des employés au cours de leur carrière.

Où ces emplois seront-ils créés ?

C'est le ciblage du dispositif qui déterminera les secteurs gagnants et perdants. Les dispositifs très ciblés autour du smic favorisent l'emploi dans le secteur des services (commerce, services à la personne, etc.) ou des industries traditionnelles telles que le textile, le cuir, l'habillement ou la construction. A l'inverse, un dispositif profitant à un plus grand nombre de salariés aidera d'autres secteurs : le transport routier, l'aéronautique, etc. Tout repose donc sur la manière de construire ce dispositif.

\* Professeur à l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée.